

Programme et inscription des VACANCES NOËL 2021

Nom et Prénom de / des enfant (s) :



Date de naissance :



Nom et Prénom du responsable légal :

Numéro de téléphone en cas d'urgence :



Inscription obligatoire pour la bonne gestion de l'accueil à retourner au :

Pôle enfance jeunesse ou par mail à animation.bubry@gmail.com

Cocher la case lorsque votre enfant sera présent.

Toute annulation doit être justifiée et prévenue 48h avant l'accueil pour ne pas être facturée

	Lundi 20 décembre	Présence	Mardi 21 décembre	Présence	Mercredi 22 décembre	Présence
Matin	Sapin de Noël et rideaux d'étoiles (3/6 ans) Découverte de la magie (7/11) Intervention à la journée		Sortie (3/11) Patinoire du Scoff Départ 9h30 <u>GANTS obligatoires</u>		Chasse aux lutins et leurs Trésors (3/11)	
Repas	Cantine		Pique nique		Cantine	
Après-midi	Grands jeux extérieurs (3/6) Découverte de la magie (7/11)		Décoration de table Film de Noël (7/11)		Atelier Boules (3/6) Sapin Noël de table (7/11)	
	Jeudi 23 décembre	Présence	Vendredi 24 décembre	Présence		
Matin	Atelier cuisine Sablés de Noël Atelier Fimo sucre d'orge et sucettes		Préparation de la Fête Costume et paillettes Film de Noël (3/6)			
Repas	Cantine		Cantine			
Après-midi	Balade en forêt jeux sportifs Atelier Fimo sucre d'orge et sucettes		Fête de fin d'année Musique, conte et goûter festif... <u>Fermeture à 17h30</u>			

Date :



Signature :



Le planning n'est pas figé et peut être amené à évoluer en fonction de la météo et des divers aléas rencontrés.

Le Pôle Enfance Jeunesse de Bubry est ouvert de 7h15 à 18h30.

Les activités commencent à 9h30 (merci de ne pas arriver après cette heure , cela perturbe les activités en cours) et se terminent à 17h00.

Les repas et goûters sont fournis.

Le planning n'est pas figé et peut être amené à évoluer en fonction des divers aléas rencontrés.

Pour s'inscrire, il faut :

- Un dossier familial dûment rempli (à retirer sur place ou sur le site de la mairie)
- **Une fiche d'inscription de la période en cours complétée et donnée 48h avant l'accueil**
- Une photocopie du carnet de santé de l'enfant
- Une attestation du quotient familial CAF 2021
- Des bons CAF ou MSA pour les ayants droits

Le centre de loisirs peut être réglé en espèces, en chèques bancaires à l'ordre du Trésor Public à réception de la facture.

Les tarifs sont soumis au quotient familial et sont visibles sur le site web de la mairie : www.bubry.fr

Attention à ne pas regrouper les factures sur un même règlement.

Pour nous contacter :

02.97.27.58.02

animation.bubry@gmail.com

Le local et les activités sont subventionnés par la CAF, la MSA du Morbihan et le Conseil départemental du Morbihan

